

Les travaux de statistique de la section statistique du Bureau international du Travail

Par *J. W. Nixon*,

chef de la section de statistique du Bureau international du Travail.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à parler cet après-midi des travaux statistiques effectués par le Bureau international du Travail. Nous venons de célébrer le 10^e anniversaire des institutions de la Société des Nations; et la section de statistique, qui est une des premières sections formées au Bureau international du Travail, comptera, le mois prochain, elle aussi, 10 années d'existence. Le moment me paraît donc bien choisi pour rappeler son activité pendant cette période.

Comme son nom l'indique, la section de statistique du B. I. T. a pour objet d'études la statistique du travail. Je n'essayerai pas ici d'en donner une définition exacte ni même d'indiquer la limite qui la sépare de la statistique économique et sociale en général. Il me paraît suffisant de dire que le champ de travail assigné au Bureau international du Travail est en réalité tout à fait défini, et que la statistique du travail consiste simplement pour nous des statistiques dont l'organisation internationale du travail a besoin pour poursuivre son activité conformément aux dispositions fixées par la partie XIII du Traité de Paix.

Le président m'ayant demandé de restreindre ma communication à 10 minutes, je serai nécessairement bref, et me contenterai de jeter un coup d'œil rapide sur l'activité de la section de statistique. On peut, me semble-t-il, la grouper sous trois chefs:

1^o La réunion et la présentation de toutes les statistiques relatives aux questions du travail des différents pays.

2^o L'uniformisation des méthodes employées à l'élaboration de ces statistiques en vue de faciliter leur comparaison.

3^o Des enquêtes spéciales sur certaines questions dont la base est essentiellement statistique.

J'examinerai ces points l'un après l'autre. Tout d'abord la réunion et la présentation des statistiques du travail. Cela a naturellement été la première tâche assignée à la section de statistique lorsque elle a été créée en 1920. A cette époque, les statistiques étaient beaucoup moins développées qu'en 1930. Beaucoup d'Etats avaient été désorganisés par la guerre et ses conséquences financières, de nouveaux Etats avaient été formés, d'autres encore étaient en train de réorganiser leurs administrations. Les rapides fluctuations que subissaient alors les salaires et les prix rendaient ces statistiques immédiatement périmées.

Il fut toutefois possible de commencer immédiatement la réunion des statistiques du coût de la vie et du chômage qui furent publiées chaque mois dans la Revue internationale du Travail. Plus tard, le Bureau a entrepris la publication des statistiques des migrations et des salaires, plus tard encore celles des conflits industriels et des accidents du travail. A l'heure actuelle le Bureau publie sur chacun de ces points à intervalles réguliers des statistiques qui, nous l'espérons, peuvent être considérées comme complètes.

L'expérience nous a montré cependant que la réunion et la présentation sous une forme appropriée de statistiques fournies par les divers pays ne suffisaient pas, mais qu'il fallait encore s'assurer de la comparabilité de ces données. Cela nous a amené à étudier de plus près les méthodes employées pour l'établissement des statistiques, et en constatant les différences considérables qu'elles présentent quant à leur étendue, leur fréquence et leur méthode de compilation, nous en sommes venus à élaborer des sortes de méthodes-types devant se prêter aux comparaisons internationales, et à les soumettre aux gouvernements des divers pays. C'est ainsi qu'en 1923, le Bureau a convoqué une première conférence internationale des statisticiens du travail, qui a été suivie de deux autres conférences en 1925 et en 1926.

Ces trois conférences ont à peu près couvert le champ entier de la statistique du travail. La première conférence a porté sur la classification des industries, la statistique des salaires et des heures de travail, et la statistique des accidents du travail; la deuxième conférence s'est occupée des statistiques du coût de la vie et de celles du chômage et de l'emploi; la troisième, des enquêtes sur les budgets familiaux, des statistiques des conventions collectives et de celles des conflits industriels.

La section de statistique a préparé à l'avance des études techniques sur chacun de ces sujets et chaque conférence a adopté une série de résolutions précisant les meilleures méthodes à employer dans les branches statistiques considérées. Ces conférences n'avaient cependant pas la prétention de réformer immédiatement les statistiques du travail; les résolutions adoptées (contrairement à la convention internationale des statistiques économiques de 1928 passée au Secrétariat de la S. d. N.) n'imposaient pas d'obligation formelle aux administrations des Etats. Elles devaient seulement indiquer le sens dans lequel les changements, qu'on jugerait possible d'apporter aux statistiques, devaient être faits pour améliorer la comparabilité des données. D'après les informations que nous avons reçues, ces conférences ont donné déjà de bons résultats; beaucoup de changements ont été introduits, améliorant la portée et la fréquence des statistiques officielles du travail. Nous envisageons donc de réunir cette année de nouvelles conférences internationales que nous consacrerons aux statistiques du logement et des migrations, ainsi qu'une troisième conférence l'année prochaine qui reprendra la question des statistiques des accidents du travail en vue d'approfondir les difficiles problèmes soulevés par la première conférence sur le sujet.

En achevant le deuxième point de mon exposé, je tiens en outre à rappeler ici la mémoire du D^r Ney, trésorier de la Société suisse de Statistique, qui fut délégué par le gouvernement suisse aux deux dernières conférences des statisticiens du travail dans lesquelles il joua un rôle important, soit par ses apports personnels

au cours des discussions, soit par l'autorité avec laquelle il présida le comité de la classification des industries en 1925 et en 1926.

Je passe maintenant à la troisième partie de l'activité de la section, les études et enquêtes spéciales. Le temps me manque pour vous parler de toutes les enquêtes spéciales que nous avons eu à entreprendre depuis 1920 et je ne vous en citerai que les plus importantes. Nos premières enquêtes documentaires ont porté sur la question des fluctuations des salaires; et notre première étude vraiment complète sur ces questions, analysait dans environ 30 pays les mouvements des salaires de 1914 à 1925; ceux-ci étaient enregistrés non seulement sous leur forme nominale mais aussi sous leur forme réelle, c'est-à-dire en tenant compte, au moyen des nombres-indices du coût de la vie, des fluctuations du pouvoir d'achat de la monnaie nationale à l'intérieur de chaque pays.

En 1925, la crise mondiale du charbon a amené le Bureau à conduire une enquête approfondie sur les conditions de travail dans cette industrie. Constatant qu'on ne pouvait disposer d'aucune statistique complète et comparable sur les salaires des ouvriers mineurs, le Bureau entreprit une enquête spéciale auprès des différents gouvernements, les invitant à fournir eux-mêmes des données élaborées selon un plan uniforme établi après consultation avec les experts de chaque pays producteur du charbon. Après de longs travaux, le Bureau se trouva en mesure de présenter, pour la première fois, une étude complète montrant sous une forme comparable les gains effectifs moyens des ouvriers employés dans les mines de charbon de tous les pays d'Europe en 1925. L'enquête a été répétée pour l'année 1927 et une nouvelle enquête est en voie de préparation pour 1929.

Une autre enquête à laquelle la section de statistique est appelée à collaborer activement est celle sur l'industrie du textile. La conférence internationale du travail a, en effet, chargé le Bureau de procéder également à une enquête spéciale sur cette industrie. Les plans sont maintenant arrêtés pour des investigations sur les industries du coton et de la laine et un comité, assisté d'experts statisticiens, a été nommé pour aider le Bureau dans l'établissement de tableaux statistiques comparables.

Une autre enquête importante que je voudrais vous mentionner ici est celle relative au niveau des salaires réels dans différents pays. Son objet est de déterminer dans quelle mesure les salaires des ouvriers d'un pays ont un pouvoir d'achat supérieur ou inférieur à ceux des autres pays. Une vingtaine de pays collaborent maintenant à cette enquête qui s'étend à plus de 80 villes industrielles. (La Suisse, malheureusement, n'a pas encore pu être incluse dans l'investigation). Le Bureau rassemble à intervalles réguliers des données comparables sur les taux de salaires horaires dans environ 30 professions ainsi que les prix des denrées alimentaires, des articles de chauffage et d'éclairage, dans les mêmes villes. Sur la base de ces chiffres nous calculons le pouvoir d'achat des salaires dans les différents pays et nous établissons ensuite des nombres-indices qui permettent de comparer le niveau relatif des différents salaires réels. Ces calculs ont soulevé un très grand intérêt et aussi quelques critiques. Quoique nous nous rendons bien compte que de nombreuses réserves sont à faire et que les conclusions qu'on peut tirer de ces données ne peuvent être qu'approximative en raison de certaines lacunes encore

inévitables, nous croyons que ces statistiques présentent un réel intérêt au point de vue international et qu'elles ont en outre encouragé nombre de pays à améliorer, développer et compléter leurs statistiques des salaires.

Il est clair, Messieurs, que je n'aie pu, dans les quelques minutes mises à ma disposition, qu'esquisser les grandes lignes de nos travaux. Mais j'espère vous avoir donné un aperçu sur le vaste champ que nous avons à couvrir si nous voulons compiler l'ensemble des statistiques du travail élaborées par les 54 Etats membres de l'Organisation internationale du Travail. A aucune époque la statistique n'a suscité autant d'intérêt que maintenant et c'est une satisfaction de pouvoir dire que jamais jusqu'à présent la quantité des données statistiques disponibles n'a été aussi considérable. C'est le rôle de la section de statistique du Bureau international du Travail d'encourager le développement de cette activité statistique et d'améliorer sans cesse la comparabilité des données publiées.
